

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STOF 2026

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») de la société STOF, SAS au capital de 3 501 000 €, immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 340 143 916, dont le siège social est situé ZI DE LA GRAVOUX 42380 LA TOURETTE (Tél : 04.77.50.13.52 ; Fax : 04.77.50.01.41 ; Email : info@stof.fr – « **notre Société** »), ayant une activité de fabrication et de commercialisation de tissus et d'articles textiles confectionnés (les « **Produits** »), sont applicables à toute commande de Produits réalisée par des acheteurs professionnels, personne physique ou personne morale (le(s) « **Client(s)** ») auprès de notre Société. Les CGV constituent, conformément à l'article L 441-1 III du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

II. COMMANDES

Les offres et devis de notre Société sont réalisés suivant les informations et spécifications communiquées par le Client avant et/ou lors de la commande et sont valables pendant une durée de TROIS (3) mois à compter de leur émission par notre Société, sous réserve des variations des coûts, notamment des coûts de matières premières, de transport et d'approvisionnement de notre Société. Les CGV sont communiquées par notre Société sur notre site, nos catalogues, nos confirmations de commandes et nos factures.

Toute commande de Produits sera considérée comme ferme à réception de la commande du Client, adressée par tous moyens (courrier, fax ou email), au siège de notre Société, et la vente est formée lorsque notre société confirme par écrit ou exécute la commande. La vente devient alors définitive, ferme et non-revocable et ne pourra plus être annulée sans l'accord de notre Société. Le contrat est constitué par la confirmation de commande et les CGV (le « **Contrat** »). Toute autre information, échangée sous quelque forme que ce soit, devra être considérée comme donnée à titre indicatif seulement et est susceptible de modifications à tout moment.

III. QUANTITE

Le minimum de commande est fixé à UNE (1) pièce (rouleau) pour les Produits vendus au mètre linéaire (les quantités commandées sont arrondies à la décimale supérieure). Pour les Produits confectionnés, aucune commande ne pourra être validée si elle n'atteint pas un montant minimum de TROIS CENT EUROS (300 €) par PCB complet. Pour les commandes de pièces de tissus, aucun montant minimum n'est fixé. Aucune modification des quantités ne pourra être acceptée après l'enregistrement de la commande.

IV. OPPOSABILITE

Toute passation de commande emporte :

- (i) L'acceptation et l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV qui prévalent sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du Client et/ou toutes conditions générales d'achat et/ou les documents commerciaux échangés, sauf conditions particulières expressément acceptées par notre Société et le Client (les « **Parties** »), et
- (ii) La validation par le Client des caractéristiques, quantités et prix des Produits commandés et confirmés par notre Société. Toute modification ou dérogation aux présentes conditions générales devra être acceptée par écrit dans un accord séparé pour être considérées comme validées par notre Société.

Notre Société se réserve le droit de réclamer toute garantie et/ou information nécessaire au Client avant la confirmation et/ou l'exécution de la commande : la commande est alors suspendue jusqu'à la communication des éléments demandés.

V. DELAI DE PREPARATION ET D'EXPEDITION

Le délai de préparation et d'expédition des commandes est d'une durée maximum de DIX (10) jours ouvrables à compter de la fin du délai de disponibilité des Produits mentionné dans la confirmation de commande. Ce délai s'entend au départ de nos dépôts et n'inclut pas les délais de transport et de formalités douanières.

VI. TRANSPORT DES PRODUITS

Nos Produits sont livrables à l'adresse indiquée par le Client sur la commande acceptée par notre Société. Ils voyagent aux risques et périls du Client quel que soit le type de transport choisi. Il appartient au Client de procéder à toutes les vérifications nécessaires et d'émettre toutes réserves utiles, à réception des colis (notamment, Produits abîmés ou détériorés à la livraison), dans les formes et délais légaux, vis-à-vis du transporteur, et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les QUARANTE-HUIT (48) heures qui suivent la réception des Produits. Une copie des constations et réserves doit être communiquée à notre Société dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les HUIT (8) jours qui suivent la livraison des Produits.

Le Client ne pourra pas refuser de livraison partielle ou anticipée des Produits sans un juste motif. Les frais de port et montants des franco sont indiqués en annexe des tarifs communiqués au Client. L'INCOTERM applicable (INCOTERM 2020) est déterminé selon la destination des Produits et est indiqué dans l'offre tarifaire de notre Société et/ou dans la confirmation de commande.

Sauf stipulation expresse contraire acceptée par notre Société, nos Produits sont expédiés par le mode de transport de notre choix.

Les délais d'expédition sont donnés à titre indicatifs, sous réserve de la bonne exécution de ses obligations par le Client, et notamment sous réserve de la communication de toute information nécessaire à la livraison (communication d'un lieu, d'une date et des horaires de livraison, dans le respect, par le Client, de ses propres règles logistiques). Ces délais sont susceptibles de varier en fonction des contraintes de production et d'approvisionnement. Toute pénalité logistique, et/ou pour retard de livraison, livraison en avance, taux de service, taux de rupture, Produit non- référencé ou toute autre pénalité est expressément exclue, et ne peut en aucun cas être réclamée par le Client à notre Société, ni être compensée sur le prix de vente des Produits. Par ailleurs, le non-respect des délais de livraison ne saurait donner lieu ni à l'annulation de la commande par le Client, ni à l'attribution de dommages et intérêts au bénéfice du Client.

En cas d'empêchement ou d'opposition à la livraison des Produits conforme au Contrat, notamment en l'absence de rendez-vous de livraison fixé par le Client conformément à ses règles logistiques, malgré une demande de rendez-vous de livraison par notre Société, les risques de perte et de détérioration des Produits seront transférés dès la notification de la capacité de notre Société à les livrer, et le retard de livraison ne pourra entraîner aucune indemnisation du Client sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de tout autre droit à réparation de notre Société, les frais de stockage, retour et/ou relivraison seront facturés de plein droit au Client et les Produits seront facturés à l'échéance contractuelle prévue.

VII. CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 PRIX : Nos prix sont ceux en vigueur au jour de la commande et sont indiqués net, hors taxes (« **HT** ») et en euros. Ils ne comprennent pas, sauf stipulation contraire, les éventuels frais, taxes ou droits de toute nature. Les prix indiqués incluent le coût de l'emballage, sauf stipulation contraire.

Les prix applicables aux Produits sont ceux applicables au Client et en vigueur au jour de l'offre, notre Société se réservant le droit de les modifier à tout moment sous réserve des contrats, commandes et offres en cours. Les prix sont révisables à due concurrence de toute augmentation des coûts affectant les Produits et/ou leur livraison, et intervenue jusqu'au jour de la livraison des Produits. Sauf accord exprès de notre Société, aucune remise ou ristourne n'est accordée au Client.

7.2. DÉLAIS DE PAIEMENT : Nos factures sont payables à notre siège social ou selon des modalités négociées et confirmées lors de l'ouverture du compte Client : sauf conditions particulières contraires expressément acceptées par notre Société, les Produits sont payables à SOIXANTE (60) jours – date de facturation ou QUARANTE-CINQ (45) jours - fin de mois (tel que précisé à la confirmation de commande), sous réserve de délais spécifiques convenus entre les Parties en cas de livraison hors de France. Les paiements anticipés ne donneront pas lieu à escompte.

7.3. EXIGENCE DE GARANTIES OU REGLEMENT : Toute commande doit être couverte pour l'intégralité de son montant par une assurance-crédit ou garantie par chèque de banque, traite avalisée ou toute autre garantie de paiement. Dans l'hypothèse où en accord express avec notre Société à la commande, ladite commande n'est pas couverte en totalité ou en partie par une assurance-crédit ou une autre garantie de paiement, les factures sont payables comptant avant la livraison. De plus, notre Société se réserve le droit d'exiger un paiement comptant à la commande pour (i) les nouveaux Clients, (ii) pour tout Client ayant déjà subi un incident de paiement et (iii) pour tout Client pour lequel il existe un doute sérieux quant à sa solvabilité.

7.4. CONSEQUENCE DU RETARD DE PAIEMENT. En cas de non-paiement de nos factures à leur échéance, des pénalités seront dues de plein droit par le Client, à un taux égal à TROIS (3) fois le taux d'intérêts légal, appliquée au prix des Produits, et calculée *prorata temporis*, dès le lendemain de l'échéance non-respectée et jusqu'au complet règlement des sommes dues. La pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et est exigible de plein droit, sans aucune mise en demeure préalable. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

Outre la pénalité de retard, toute somme non payée à sa date d' exigibilité entraînera de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Notre Société pourra demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs. Notre Société refacturerà au Client tout frais d'incident de paiement qui lui serait débité par sa banque.

7.5. EXIGIBILITE ANTICIPEE ET SUSPENSION/ANNULATION/RESILIATION DE LA COMMANDE : A défaut de paiement dans le délai convenu, notre Société pourra, par courrier recommandé avec accusé de réception, mettre en demeure le Client de payer les factures échues dans un délai de deux (2) jours calendaires à compter de la première présentation du courrier par les services postaux. La mise en demeure pourra également être réalisée par commissaire de justice.

A défaut de paiement dans lesdits deux (2) jours calendaires :

- Toutes les factures échues ou à échoir deviendront exigibles de plein droit ;
- Notre Société pourra suspendre ou annuler toutes les commandes en cours n'ayant pas encore été livrées ;
- Notre Société pourra résilier de plein droit les commandes déjà livrées et demander la restitution des Produits aux frais du Client, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

7.6. ACTION DIRECTE DE SOUS-TRAITANTS : Dans le cas où un sous-traitant, notamment de transport au titre de la loi Gayssot, met en œuvre une action directe en paiement à l'encontre de la Société, les factures émises par la Société, à l'égard du Client, échues ou à échoir deviendront alors immédiatement exigibles de plein droit.

7.7. COMPENSATION : En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de notre Société. Le paiement portera au choix de notre Société sur la créance échue récemment ou non.

VIII. GARANTIES - RESPONSABILITE

8.1 VERIFICATION DES BIENS LIVRES : En qualité d'acheteur, il incombe au Client de vérifier avec précision les Produits lors de la livraison et avant tout emploi, découpage ou transformation, notamment la conformité des couleurs et des métrages facturés.

8.2 GARANTIES : Notre Société garantit au Client la conformité des Produits à la confirmation de commande conformément aux dispositions légales et réglementaires impératives en vigueur, et notamment contre les vices cachés affectant les Produits. Aucune réclamation ne pourra être formulée pour des différences mineures par rapport aux spécifications de la commande dès lors qu'elles sont raisonnablement acceptables par le Client, conformément aux usages. Aucune responsabilité n'est acceptée par notre Société pour les dommages résultant des instructions du Client, de la mauvaise conservation et/ou utilisation et/ou transport des Produits par le Client, de la modification des Produits par le Client, et/ou de l'usure normale des Produits. Le Client est seul responsable du choix des Produits, de la vérification préalable de la compatibilité des Produits commandés à l'usage auquel il les destine et de leur conformité aux normes spécifiques exigées pour leur utilisation.

Il doit faire parvenir à notre Société, avant la confirmation de commande, toute information nécessaire à la conformité des Produits pour l'usage spécifique auquel ils seraient destinés. En conséquence, la responsabilité de notre Société ne pourra en aucun cas être engagée si le Produit n'a pas été utilisé par le Client conformément à sa destination ou si le Produit acheté ne répond pas aux normes exigées pour son utilisation. Les Produits sont conservés par notre Société en vue de leur mise à disposition au Client dans le plus strict respect des normes d'hygiène et en parfait état de conservation.

Sans préjudice des dispositions légales ou réglementaires impératives, le montant des indemnités ou dommages et intérêts dues au titre du Contrat ne pourra excéder le prix des Produits en cause. Toute responsabilité au titre des dommages consécutifs ou indirects, de pertes de profit, pertes en chiffre d'affaires, pertes de chances ou atteinte à l'image de marque est expressément exclue.

8.3 RECLAMATIONS ET RETOURS

Aucune réclamation pour défaut de conformité ne sera acceptée sur des tissus utilisés ou découpés. Toute réclamation devra se faire à l'adresse email suivante : qualite@stof.fr. Le Client devra fournir toute justification par écrit quant à la réalité des défauts constatés et préciser le numéro de la commande, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les HUIT (8) jours qui suivent la livraison des Produits, toute vérification ou analyse effectuée restant à sa charge et devant être réalisée immédiatement après la livraison. Dans le cas où notre Société constaterait une non-conformité des Produits livrés, le Client pourra obtenir en priorité le remplacement des Produits, leur réparation, une réduction de prix proportionnée au défaut ou le remboursement des Produits, à hauteur du prix net payé à notre Société. L'accord préalable et écrit de notre Société est nécessaire pour tout retour de Produit. A défaut, tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client à ses frais et risques, et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le Client supportera la charge des frais et les risques de transport et/ou de stockage du retour des Produits. Les Produits doivent être retournés avec leur emballage d'origine intact, et sans étiquetage du Client. Pour un Produit non conforme, les délais maximums pour l'acceptation du retour sont de TROIS (3) mois pour les Produits confectionnés, et de SIX (6) mois pour le tissu au mètre, à compter de l'acceptation du retour par notre Société. A défaut, les Produits ne pourront pas être repris ou échangés.

8.4 RACCORDS ET COMPOSITION

La composition en matières premières des tissus est indiquée au catalogue, à titre indicatif, de même que le raccord et les tailles qui peuvent varier d'une fabrication à l'autre. En cas de difficultés techniques, nous nous réservons le droit, sans préavis, de procéder à toute modification visant à améliorer nos Produits.

IX. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

9.1. Même lorsqu'ils auront été livrés, la Société demeurera propriétaire des Produits jusqu'au paiement intégral de leur prix, intérêts et accessoires le cas échéant, par le Client.

9.2. Dans l'hypothèse où la mise en demeure de paiement adressée conformément à l'article 7.5 n'a pas été suivie d'effet, la Société, en sa qualité de propriétaire des

Produits, se réserve le droit de reprendre les Produits sans formalité préalable et sur simple demande. Le Client s'engage à restituer les Produits à ses frais dans les deux (2) jours calendaires qui suivent la demande de la Société en ce sens.

9.3. Dans l'éventualité où le Produit aurait été vendu à un tiers, la Société pourra en revendiquer la propriété ou, à défaut, le prix de revente à concurrence de sa créance en principal, intérêts et frais.

9.4. En cas d'exercice d'un droit de rétention d'un tiers sur les Produits, le Client est tenu d'en aviser immédiatement la Société ; la facture desdits Produits devient alors immédiatement exigible.

9.5. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits de la Société sera réalisé dès livraison des Produits au Client sauf incoterm contraire convenu entre les Parties.

X. DONNEES PERSONNELLES

10.1. Collecte des données personnelles des Personnes de contact dédiées à l'exécution des présentes CGV.

Dans le cadre de la gestion de la relation contractuelle, chacune des Parties est responsable des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre pour son propre compte et qui sont nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Les Parties sont uniquement autorisées à collecter et traiter les données professionnelles du personnel affecté à la bonne exécution des présentes (ex : salariés, intérimaires, prestataires, apprentis), ci-après les « Personnes de contact ». Les Parties ne sont en aucun cas autorisées à collecter des données dites sensibles telles que listées au sein de l'article 9 du RGPD concernant les Personnes de contact.

Les Parties s'engagent à informer les Personnes de contact de leurs droits sur leurs données conformément aux articles 13 et 14 du RGPD. En ce sens, chacune des Parties s'engage à rendre sa charte de vie privée facilement accessible pour les Personnes de contact, notamment par le biais de son site Internet ou Intranet.

Conformément à la réglementation applicable en la matière, le Client est informé que les éventuelles données à caractère personnel qu'il, ou que ses préposés pourraient être amenés à communiquer, sont destinées à notre Société agissant comme responsable du traitement, à des fins d'exécution des CGV et de traitement des commandes. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des CGV et des commandes, ainsi que des éventuelles garanties applicables. Ces données personnelles seront également conservées en vue de respecter toutes obligations légales et réglementaires applicables. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à notre Société par contrat pour l'exécution de prestations sous-traitées. Conformément à la réglementation applicable, la Personne de contact concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement le cas échéant, ainsi qu'à l'effacement, la limitation, la portabilité des données le concernant, et du droit de s'opposer à leur traitement pour un motif légitime. Elle dispose également en France du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elle entend que soient exercés, après son décès, les droits mentionnés ci-dessus. Pour exercer ces droits, la Personne de contact concernée peut envoyer un courrier électronique à dpo@spinetti-avocat.eu, une copie d'un titre d'identité pourra lui être demandée en cas de doute sur son identité. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou toute autre autorité de contrôle compétente.

10.2. Sécurité des données.

Les Parties s'engagent à mettre en place et maintenir à jour des mesures de sécurité, permettant d'éviter la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée des données transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé aux données, de manière accidentelle ou illicite. Cette obligation porte sur les données des Personnes de contacts et des consommateurs.

En cas de violation de données, la Partie victime de la violation s'engage à en informer l'autre Partie sous un délai de 48 heures à compter du moment où la Partie victime de la violation en prend connaissance, afin que l'autre Partie puisse au besoin prendre les mesures nécessaires afin de limiter l'impact pour les personnes concernées. La Partie victime de la violation s'engage à réaliser l'étude d'impact de la violation et restera seule décisionnaire en sa qualité de responsable de traitement, de la nécessité de notifier la violation de données auprès de l'autorité de contrôle concernée et auprès des personnes concernées.

10.3. Notifications.

Pour les besoins de la présente clause, les notifications se feront au mail suivant : dpo@spinetti-avocat.eu

XI. CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à ne pas divulguer et à conserver confidentielle toute information, de quelque nature que ce soit, sous quelque forme que ce soit, qui lui serait délivrée, préalablement ou postérieurement à la conclusion du Contrat par notre Société (les « **Informations confidentielles** »), et ce pendant une durée de TROIS (3) ans à compter de sa communication. Le Client s'engage à remettre à notre Société, à sa demande, tout document ou support de quelque nature et forme que ce soit contenant les Informations confidentielles. Il est expressément convenu que l'identité et les coordonnées des fournisseurs et sous-traitants de notre Société sont des secrets d'affaires qui demeurent, en tant que tels, confidentielles et ne pourront en aucun cas être communiquées au Client. En cas d'audit de nos fournisseurs et sous-traitants accepté par notre Société, seul un tiers indépendant garantissant la confidentialité de leur identité et de leurs coordonnées pourra procéder à un tel audit, aux frais du Client.

XII. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET REFERENCE COMMERCIALE

Notre Société est titulaire de divers droits de propriété intellectuelle et industriels, tels que des droits de dessin et modèle pour les Produits créés pour et/ou par notre Société, les marques apposées sur les Produits et/ou emballages et de façon générale des droits d'auteur. Ces droits de propriété intellectuelle sont et demeurent la propriété exclusive de notre Société.

La vente des Produits ne confère aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle de notre Société. Il n'est concédé aucune cession de droit de propriété ou de licence sur les marques, dessins et modèles, signes distinctifs, symboles, logos, photographies, brevets et tous autres droits de propriété intellectuelle appartenant à notre Société ou légalement exploités par elle, en ce compris les Informations confidentielles. Les éléments objet de la commande (plans, dessins et modèles, visuels, photographies, brevets, textes, Informations confidentielles, etc.) ne peuvent être ni communiqués, ni modifiés ou adaptés, ni représentés, ni reproduits, en totalité ou partiellement selon quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite et préalable de notre Société, et à d'autres fins que l'exécution du Contrat.

Notre Société est expressément autorisée par le Client à utiliser le nom ainsi que tout signe distinctif du Client et visuelles ou photographies des Produits à des fins de référence commerciale, sur tous supports, notamment dans ses documents publicitaires.

XIII. MISE A DISPOSITION DU MOBILIER

La Société se réserve la possibilité de mettre à disposition du Client du mobilier dans le cadre exclusif de la mise en valeur des Produits vendus par la Société. L'utilisation de ce mobilier est strictement réservée à l'usage des Produits fournis par le Client. Toute utilisation détournée ou non conforme pourra entraîner aux frais exclusifs du Client la reprise immédiate du mobilier, sans préavis, et sans que cela n'ouvre droit à indemnité pour le Client. Cette Mise à disposition au client s'effectue sans transfert de propriété. Toutefois, le Client assumera l'entièreté des risques liés à la mise à disposition et à l'utilisation de ce mobilier.

XIV. FORCE MAJEURE

Le Contrat pourra être résilié de plein droit et de façon automatique en cas de survenance d'un cas de force majeure. Par dérogation au droit commun, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, même s'il n'est pas imprévisible, empêchant la Société d'exécuter les commandes ou rendant leur exécution excessivement onéreuse, notamment les maladies, catastrophes naturelles, épidémies, confinements, guerres, émeutes, accidents, incendies, cataclysmes, embargos, pénuries, grèves, fermetures d'entreprises, difficulté d'approvisionnement en matière première, manques général de moyen de transport, actes de gouvernement, ou défection d'un fournisseur. Cette résiliation s'effectuera par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des Parties à l'autre dans les meilleurs délais, sans indemnité due de part et d'autre, si l'événement de force majeure perdure au-delà d'une période de trois (3) mois, au cours de laquelle l'exécution des commandes est suspendue.

Les Produits déjà fabriqués au moment de l'annulation, en cas de force majeure, seront livrés au Client qui ne pourra pas refuser de les réceptionner et de les régler. Les matières premières déjà commandées et non-encore transformées seront facturées au Client qui devra les régler.

XV. CESSION-TRANSMISSION

Notre Société peut céder, déléguer, subroger ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat, celui-ci n'étant pas conclu intuitu personae. Notamment, il est convenu que notre Société peut faire appel à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution d'une ou plusieurs de ses obligations au titre du Contrat, sans que ces sous-traitants n'aient à être acceptés par le Client.

XVI. NON-RENONCIATION – MODIFICATION – COMMUNICATION

Le défaut pour l'une des Parties de faire valoir un droit ou d'exercer une action ne pourra en aucun cas être considérée comme une renonciation à ce droit ou à cette

action. Toute modification au Contrat ne pourra se faire que sous forme d'un avenant signé des Parties. Les écrits électroniques entre notre Société et le Client ont force probante. En conséquence, il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste ou preuve contraire, les données conservées par notre Société dans son système d'information ont force probante entre les Parties en cas de différend, et prévalent sur ceux du Client en cas de contradiction.

XVII. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le Client ne doit pas se trouver dans une situation avérée de dépendance économique envers STOF et s'interdit de se placer en situation de dépendance économique ou de présenter un risque d'entrer en situation de dépendance économique pendant toutes la durée de ses relations commerciales avec STOF. En cas de situation de dépendance vis-à-vis de STOF, le Client devra en informer immédiatement STOF.

XVIII. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

LE CONTRAT EST REPUTE AVOIR ETE EXECUTE AU SIEGE SOCIAL DE NOTRE SOCIETE.

LES CGV ET LES CONTRATS CONCLUS ENTRE NOTRE SOCIETE ET LE CLIENT SONT REGIS PAR LA LOI FRANCAISE, A L'EXCLUSION DE TOUT CONFLIT DE LOI QUI IMPLIQUERAIT L'APPLICATION D'UN AUTRE DROIT. EN CAS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES, LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DU 11 AVRIL 1980 (CONVENTION DE VIENNE) SERA INAPPLICABLE.

A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT SA SURVENANCE, TOUT DIFFEREND DES CGV, ET/OU DES CONTRATS, ET/OU ENTRE LES PARTIES SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DE SAINT-ETIENNE.

XIX. IDENTIFIANTS UNIQUES

Conformément aux obligations réglementaires lui incombant en application de l'article R 541-173 du Code de l'environnement, STOF indique être enregistrée sous les identifiants uniques suivants :

- éléments d'ameublement ECOMAISON sous le numéro FR026069_10IKXV.
- emballages ménagers CITEO sous le numéro FR026069_01YDSR